

**Consultation sur la reconduction de la clause de sauvegarde à l'égard des Etats de l'UE – 8 et de l'activation de la clause de sauvegarde à l'égard des Etats de l'UE -17 dans le cadre de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)**

Monsieur le président,

Le Conseil d'Etat vous remercie de lui avoir fourni la possibilité de participer à l'élaboration de la prise de position de la CdC quant à la consultation citée en rubrique.

Nous approuvons le projet de réponse soumis en consultation. Le recours à la clause de sauvegarde est synonyme de repli et est interprétée comme un geste inamical par nos partenaires européens qui sont les principaux destinataires de nos exportations.

En vous remerciant par avance du bon accueil que vous donnerez à la présente réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 13 mars 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
P. GNAEGI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND